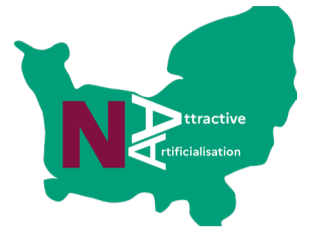


La sobriété foncière : une force pour nos territoires

Moins d'artificialisation
pour une **Normandie plus** attractive



Département de
la Seine-Maritime
Communes de
Sotteville-lès-
Rouen et
Saint-Etienne-du-
Rouvray



Nommé
au prix
pionnier
de la
consultation
citoyenne

Parc naturel urbain « le Champ des Bruyères » Métropole Rouen Normandie

Le parc du Champ des Bruyères est le grand parc naturel et urbain de la Métropole : pour toutes et tous, en cœur de la rive gauche. Venez-y à pied, à vélo, en transports en commun (métro et T4).

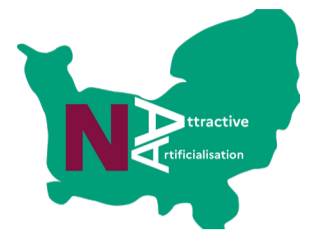
La participation citoyenne permet d'investir la population et d'amender favorablement le projet pour une meilleure prise en compte des besoins de la population et de la qualité du cadre de vie.

Alan Aubry/Métropole Rouen Normandie

www.normandie-artificialisation.fr

La sobriété foncière : une force pour nos territoires

Moins d'artificialisation
pour une Normandie plus attractive



Nom du projet	Parc naturel urbain « le Champ des Bruyères »
Localisation	Sotteville-lès-Rouen / Saint-Etienne-du-Rouvray Métropole Rouen Normandie
Département	Seine-Maritime
Typologie de territoire	Métropole
Descriptif du projet	<p>D'une surface de 28 hectares, le Champ des Bruyères offre un nouvel aménagement paysager composé de 5 000 arbres plantés dont un verger conservatoire et une forêt comestible, une grande pelouse de 2 hectares, 3 aires de jeux de 1 000 à 8 000 m² ainsi qu'une réserve écologique permettant le développement d'espèces remarquables.</p> <p>En 2012, un pré-programme avait été imaginé sur ce site pour le développement d'un projet à vocations sportive et naturelle. Une volonté de réflexion partagée sur la programmation tant citoyenne que politique a conduit la métropole à lancer une large concertation pour revisiter le programme du projet.</p> <p>La concertation s'est donc faite sur la base d'un programme à définir et non d'un projet. Différents invariants constituant les règles du jeu à respecter dans le processus de concertation ont permis de se focaliser sur l'essentiel. Le concours de paysagiste n'a été lancé qu'après la phase de concertation. Afin de permettre la parole la plus libre possible, les élu·es n'ont pas été associé·es aux phases participatives de la concertation.</p> <p>La concertation s'est traduite par l'organisation de réunions publiques, d'ateliers participatifs, de balades sur site et également sous l'angle numérique avec la création d'un « <i>serious game</i> ». Concrètement, les participant·es avaient la possibilité de concevoir leur parc en veillant à l'équilibre financier (tant en investissement qu'en fonctionnement) et à s'inscrire dans la philosophie générale du projet. 805 parcs ont ainsi été conçus et ont permis de dégager des tendances qui ont été intégrées dans le programme. L'aspect numérique et ludique de la démarche a permis également de toucher un public différent tant par sa localisation que sa typologie.</p>
Vocation du projet	Parc urbain à vocation naturelle et récréative
Contractualisation	FEDER (fonds européen de développement économique et régional) et subventions de la Région et du Département
Principes mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • optimisation foncière, • revalorisation d'une friche sportive, • redynamisation d'un quartier.

En savoir plus ►

sur le site dédié du projet